

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM) NATUREL OU ARTIFICIEL À SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Première demande Renouvellement à l'identique Renouvellement avec modification

Direction
des Territoires,
de l'Alimentation,
et de la Mer

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM)
Service des affaires maritimes et portuaires – BP 4217 – 97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél : 05 08 41 15 33 Mail : uppb.samp.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

IMPORTANT : Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM devra être formulée au moyen de ce document.
L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM.
Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum **2 mois avant le début de l'occupation**.
Des pièces complémentaires seront demandées pour les dossiers incomplets.

1. Type d'usage du DPM

- Navigation maritime côtière (pontons et débarcadères facilitant l'accostage)
- Manifestations sportives ou culturelles
- Activités balnéaires **à but lucratif** (location cabines de plage, stade de plage, terrasse sur le sable...)
- Aménagements balnéaires **à but non lucratif** (postes de secours provisoires, tapis d'accès PMR, douches et WC provisoires...)
- Feux d'artifice
- Aménagements dans le cadre d'études scientifiques
- Occupation privative (chalets, parcelle(s) délimitée(s))
- Mise à l'eau d'engins nautiques (circulation, stationnement ...)
- Travaux de défense contre la mer et d'aménagement (enrochement...)
- Mouillage Cabestans / salines
- Zone de stockage Zone technique
- Travaux portuaires Bâtiments
- Autres types (à préciser dans description)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la
demande

..... / /

N° AOT

.....

2. Description sommaire de l'usage projeté

Pour les travaux, précisez notamment s'il s'agit d'ouvrage neuf ou de maintien d'ouvrage. Pour les manifestations sportives et culturelles, précisez le nombre de personnes attendues (en cumulant participants, organisateurs et spectateurs).

3. Date et durée de l'occupation (la période d'occupation doit comprendre les périodes d'installation et de remise en état du DPM)

Date de début de l'occupation souhaitée :

Date de fin d'occupation souhaitée :

4. Adresse exacte de l'implantation sur le domaine public maritime

Commune(s) : Plage ou lieu dit :

Coordonnées GPS en WGS84 :

Zone concernée : DPM artificiel DPM naturel

5. Désignation du demandeur Entreprise Association Collectivité locale Particulier

Personne Physique

Nom et prénom :

Adresse domicile :

Date et lieu de naissance :

E-mail :

N° téléphone :

Personne Morale (entreprise, association, collectivité ...)

Nom :

Adresse :

Numéro SIRET :

Nom, prénom et qualité du demandeur :

E-mail :

N°téléphone :

6. Nature et superficie des occupations

Superficie totale de l'occupation demandée : m²

Engagement du demandeur

Je m'engage à ne pas porter atteinte aux structures portuaires ou à l'état naturel du DPM

Fait à le Signature du demandeur :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT (format A4)

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Un plan côté de l'ensemble des installations ou un croquis précis de chacun des aménagements prévus avec leurs dimensions (longueur, largeur, hauteur) et faisant apparaître le positionnement exact par rapport à des éléments fixes (clôtures, immeubles, bornes ...)
- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Pour les travaux, et manifestations sportives : une notice descriptive

Dépôt du dossier

Le dossier complet doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante :

uppb.samp.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

ou déposé au format papier, à l'attention du SAMP :

- à Saint-Pierre : au siège de la DTAM, situé boulevard Constant Colmay.
- à Miquelon : à l'antenne de la DTAM, situé rue des Basques.